

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège François-Xavier-Garneau

Troisième rapport d'évaluation

Juin 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 8 juin 2005

Madame Sylvie Fortin
Secrétaire générale
Collège François-Xavier-Garneau
1660, boul. de l'Entente
Québec (Québec) G1S 4S3

Madame la Secrétaire générale,

Lors de sa réunion du 2 juin 2005, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège François-Xavier-Garneau.

La PIEA révisée du Collège contient quelques ajouts qui ne modifient pas l'essentiel de son contenu. Elle introduit notamment une précision à l'article 6.16 concernant la correction des travaux et des examens, et ce, afin de répondre à des besoins spécifiques du Service de la formation continue. La PIEA révisée contient également des ajouts à l'article 6.19 qui ont pour objet de mieux encadrer le cheminement des demandes de révision de notes en fin de session.

La Commission considère que la PIEA du Collège François-Xavier-Garneau contient toujours les éléments essentiels assurant des évaluations de qualité et maintient son jugement déjà reconnu à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer